



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120241

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/12/2021 9H45 C:024839 I:32427
V/REF : 377549
V/Email reçu le Mercredi 08/12/2021 à 9H45

OPAC SAVOIE
Direction du Patrimoine Savoie
Code Service : CDE_001_PATLO
9 RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73024 CHAMBERY CEDEX

V/REF.IMM. 0201
IMMEUBLE : LE FONTANIL
12/125 RUE DU COLOMBIER
ALBENS
73410 ALBENS ENTRELACS

Voglans, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 123 RUE DU COLOMBIER - MONTEE 1 - COULOIR DES CAVES
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE Fuite AU PLAFOND DU COULOIR DES CAVES
Donneur d'ordre : M. J. GRADELET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes à l'intérieur de l'immeuble.

LE 13/12/21 A 15H30
MONTEE 1 - COULOIR DES CAVES
CONSTAT ABSENCE DE FUITE DANS LES COULOIRS DES CAVES
CONSTAT ABSENCE DE FUITE DES GARAGES AUX CAVES
APPEL RESPONSABLE OPAC
REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 15/12/21 à 20H36 M. J. GRADELET

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	25,58	25,58
2,25	H(s) plombier journée-73 le 13/12*	1	66,07	148,65
TOTAL H.T.				174,23
T.V.A. a 10,00%				17,42
TOTAL T.T.C.En EURO				191,65

Valeur en votre règlement comptant



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120241

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Acteur de l'habitat
100 % savoyard

BON DE COMMANDE VALANT ORDRE DE SERVICE

Fournisseur n° 517606

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Antenne d'Aix-les-Bains - 55 chemin des Moellerons
73100 Aix-les-Bains

Contact : GRADELET J. Bur Aix Nord
Tél : 04 79 35 51 59

8/12
9h45

REFERENCES CHORUS :	N° de SIRET :	77645954700100
	Code Service :	CDE_001_PATLO
	Code Engagement :	377549

N° Bon : 377549

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Le Fontanil - Montée 1 à ENTRELACS 123 rue du Colombier

-> Réparer fuite sur tuyaux évacuation en plafond couloir caves Le Fontanil Montée 1
- Qté : 1,00 U à 500,00 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 500,00

Montant de la TVA..... 50,00

Montant de l'engagement TTC..... 550,00

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation et les références bancaires.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 29/11/2021

Engagement OPAC A Chambéry le 29/11/2021

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC de la Savoie - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☐	☒	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Le Fontanil - Montée 1
123 rue du Colombier
73410 ENTRELACS

ALBENS

Signature du preneur des travaux

Fait à Chambéry, le 29/11/2021

Référence de la commande : 001 377549

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

